

VD_FINDINFO Arrêt / 2018 / 601 vom 14. August 2018

VD Tribunal cantonal, 2018-08-14, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_Arr_t__2018__601

FR: VD_FINDINFO Arrêt / 2018 / 601 du 14 août 2018

IT: VD_FINDINFO Arrêt / 2018 / 601 del 14 agosto 2018

Regeste

RUPTURE DU LIEN DE CAUSALITÉ, CAUSALITÉ NATURELLE, LÉSION CORPORELLE ASSIMILÉE À UN ACCIDENT, EXPERTISE ORDONNÉE PAR L'ADMINISTRATION, FORCE PROBANTE | 6 al. 1 LAA, 6 al. 2 LAA, 9 al. 2 let. f OLAA

Erwägungen

E. 5

Il découle des considérants qui précèdent que l'intimée était légitimée, par sa décision sur opposition du 30 janvier 2017, à supprimer le droit du recourant aux prestations de l'assurance-accidents dès le 21 avril 2015. Mal fondé, le recours doit en conséquence être rejeté, ce qui entraîne la confirmation de la décision attaquée.

E. 6

La procédure étant en principe gratuite (art. 61 let. a LPG), il n'y a pas lieu de percevoir de frais judiciaires, ni d'allouer de dépens au vu de l'issue du litige (art. 61 let. g LPG).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.